



Plaintes abusives sans fondement : que faire?

Par **Exileaddict**, le **06/07/2021** à **08:51**

Bonjour,

J'ai une voisine qui porte plainte plusieurs fois par an contre les gens qu'elle n'aime pas. J'en fait partie hélas.

La première fois, c'était pour "vol de chats".

Cette personne est partie en voyage, laissant les chats qu'elle nourrissait à ma garde avec 4 sacs de croquettes. Je m'en suis occupée, (soins, câlins, véto, dosettes antiparasitaires, etc.) Quand elle est revenue, 6 mois après, les chats n'ont pas eu envie de retourner chez elle. Nous vivons dans un petit village et les chats vont et viennent librement. Elle a donc déposé plainte et celle-ci a été classé sans suite.

La deuxième plainte est plus grave "coups et injures".

Je suis conseillère municipale et la commune a ôté les pots de fleurs que la personne installe sur la voie publique. Elle a donc débarqué dans mon jardin et commencé à saccager mes plantations. J'ai réussi à la faire sortir en douceur. Mais cette personne est alors allé se plaindre à la Mairie en disant que je l'avais frappée. Le Maire, qui la connaît depuis longtemps, l'a mise dehors. Elle a donc porté plainte à la gendarmerie qui m'a convoquée. Cette plainte devrait être classée sans suite (dixit la gendarmerie, qui m'a aussi dit que cette personne était "nuisible"). Mais j'en ai assez et eux aussi.

Si il lui arrive le moindre accident, si elle se blesse, elle risque de déclarer que c'est ma faute!

Comment me protéger et calmer les choses?

Merci

Comment me protéger de

Par **Marck.ESP**, le **06/07/2021** à **08:58**

Bonjour

Laisser des traces est important. Vous avez fait ce qu'il fallait a la gendarmerie, n'hésitez pas à accumuler des preuves.

Par **Exileaddict**, le **06/07/2021** à **09:51**

Merci c'est gentil, mais comment accumuler des preuves? Il n'y a pas de témoin.

Par **tomrif**, le **06/07/2021** à **13:21**

bonjour,

il existe le délit de dénonciation calomnieuse, mais c'est à vous et au ministère public de prouver la mauvaise foi, en l'absence d'une relaxe lors d'un procès découlant d'une accusation de cette dame.

pour les chats, si vous avez des témoignages de personnes disant qu'ils ont vu les chats chez vous pendant l'absence, le témoignage du vétérinaire si vous y êtes bien allée ..., et le témoignage de personnes disant qu'il voient toujours les chats dans le village depuis le retour de la personne, alors vous avez des éléments allant dans le sens de l'absence de vol.

Par **youris**, le **06/07/2021** à **13:37**

bonjour,

vous pouvez également déposer une plainte contre cette personne.

vous pouvez prendre conseil auprès d'un avocat.

salutations